



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Délégation à la Sécurité  
et à la Circulation Routières*

Paris, le 19 JAN. 2016

SOUS-DIRECTION DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE  
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

Maître Olivier ALVES

SERVICE DU FICHIER NATIONAL  
DES PERMIS DE CONDUIRE

2 rue d'Auriol  
31400 Toulouse

Affaire suivie par [REDACTED]  
Réf. [REDACTED]

Maître,

Par courrier en date du 4 janvier 2016, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente, Mme [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] permis de conduire, lequel est de nouveau valide, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation  
le chef de la section [REDACTED]  
du service national des permis de conduire

[REDACTED]